

**Ajustements nationaux de mécanismes prix face aux
fluctuations du prix mondial : les leçons du coton en
Afrique Zone Franc**

Michel Fok

► **To cite this version:**

Michel Fok. Ajustements nationaux de mécanismes prix face aux fluctuations du prix mondial : les leçons du coton en Afrique Zone Franc. 2006. <halshs-00009153>

HAL Id: halshs-00009153

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009153>

Submitted on 19 Feb 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ajustements nationaux de mécanismes prix face aux fluctuations du prix mondial : les leçons du coton en Afrique Zone Franc

Michel Fok
CIRAD, France

(à paraître dans ouvrage collectif édité par le CERI des Sciences-Politiques en 2006)

Résumé :

L'aventure cotonnière fut engagée par la puissance coloniale française bien avant la fin de la colonisation. Elle ne porta réellement fruit qu'à partir de 1952, à l'instauration d'un mécanisme de prix d'achat aux paysans intégrant l'adaptation aux fluctuations du prix mondial. Depuis 1985, la résurgence de baisses du prix mondial, de grande ampleur et à grande fréquence, a fait modifier à plusieurs reprises ce mécanisme. Les ajustements ne donnèrent pas les résultats escomptés et l'observation de la progression continue de la production dans les pays de l'Afrique Zone Franc est trompeuse. Les filières cotonnières ont été au bord de la faillite à plusieurs reprises. Dans la plupart de ces pays, le climat de partenariat entre les acteurs est très conflictuel, conséquence directe ou indirecte des ajustements du mécanisme prix mis en œuvre. Cet article est une analyse des erreurs et des difficultés d'ajuster les mécanismes de prix sous la pression, encore très actuelle, des fluctuations du prix mondial.

Mots clés : Coton, Afrique Zone Franc, politique de prix, volatilité, filière

Abstract

The French colonial power committed itself in promoting cotton, well before its colonization was achieved. Promotion eventually succeeded only from 1952 onward, thanks to the set up of a pricing mechanism which integrated the needed adaptation to world price fluctuations. Since 1985, this mechanism was adjusted several times, along the collapses of the world price which came out more frequently with great magnitude. The adjustments did not lead to the expected results, although production kept on increasing, because the cotton sectors were close to bankruptcy several times. In most African francophone countries, the very conflicting relationship between stakeholders resulted directly or indirectly from the mechanism adjustments. This article analyses the errors and difficulties in adjusting pricing mechanism under the pressure, still very vivid, of world price fluctuations.

Keywords: Cotton, Francophone Africa, Price policy, volatility, commodity chain

I. Introduction

La production cotonnière des pays de l'Afrique Zone Franc (PAZF) est reconnue comme une "success story" [1, 2] avec un processus d'intensification rare en Afrique [3] et qui témoigne d'un cas d'amorce de révolution verte [4]. Les PAZF ont conquis une place enviable dans le monde du coton. Pris globalement, ces pays occupent le troisième, si ce n'est le deuxième rang des pays exportateurs dans le monde [5]. Cet aboutissement est la conséquence d'une progression régulière de la production depuis près de quarante ans, alors que la promotion de cette production date de plus d'un siècle [6]. Fondamentalement, ce résultat a découlé de l'application d'un mécanisme de prix d'achat, mis en œuvre à partir de 1952, qui intégrait la protection des paysans contre les fluctuations du prix mondial. Ce mécanisme a été adopté de manière inchangée jusqu'à l'éclatement de la première forte baisse du prix mondial de l'époque contemporaine, en 1985. Cette baisse engendra une crise cotonnière dans la mesure où les filières cotonnières des PAZF étaient au bord de la faillite. Cette crise sera suivie par d'autres, à émergence de plus en plus rapprochée, obligeant à reconnaître la réalité de la volatilité du prix mondial (Figure 1).

N'eut été la bienveillance de certains pays européens et de certaines agences d'aide multilatérale, les filières cotonnières des pays africains auraient disparu à plusieurs reprises depuis 1985. Cette bienveillance fut cependant conditionnée à des ajustements du fonctionnement de ces filières pour prémunir celles-ci contre les effets des crises du marché mondial du coton. Un élément majeur de ces ajustements a concerné la réforme du mécanisme de prix d'achat du coton produit par les paysans ("mécanisme prix coton"). Ce mécanisme fut ainsi réajusté à plusieurs reprises, sous la pression des crises du marché mondial.

La poursuite de la progression cotonnière dans les PAZF pourrait faire croire que les ajustements du "mécanisme prix coton" ont été des succès. Il n'en est rien. Les filières cotonnières restent financièrement fragiles, elles ont été souvent proches de la cessation de paiement, lors des dernières crises cotonnières, en 2001 comme en 2004 [7, 8].

L'instabilité institutionnelle est aussi flagrante dans les filières de plusieurs pays. Le climat de méfiance voire de défiance entre les acteurs des filières [9-11] est manifeste dans plusieurs pays (Bénin, Tchad, Mali, Côte d'Ivoire). L'établissement de barrages pour détourner les camions chargés de coton-graine des usines de destination initiale révèle l'atmosphère de Far West qui a pu régner [12] et règne encore au Bénin [13, 14]. Les dissensions s'exprimaient entre les catégories d'acteurs mais aussi au sein de la même catégorie. La "grève de semis" en 2000/01 au Mali [15, 16] était d'abord le résultat d'une fronde de paysans contre le président

de leur syndicat¹. Cette grève sera responsable de la réduction de 50% des recettes d'exportation cotonnière du Mali et qui marquera le début des difficultés financières de la filière.

Dans tous les pays, l'annonce du prix d'achat du coton est de plus en plus tardive et peut intervenir seulement trois mois après que les paysans aient récolté (Bénin). Le retard dans la commercialisation est devenu courant [17]. Ce retard peut induire un déclassement du coton qui se répercute négativement sur le revenu des paysans alors que ces derniers n'en sont pas forcément responsables. Plus grave est le retard dans le paiement [18], de plusieurs mois (Bénin) quand ce n'est pas de plus d'un an (Côte d'Ivoire). On peut ainsi assister à des retraits des paysans de la production cotonnière, ou au moins une réduction de la superficie consacrée [19].

La fragilité financière des filières augmente de fait leur facteur risque aux yeux des fournisseurs d'intrants et du crédit de campagne. Les garanties demandées, plus difficiles à satisfaire, peuvent retarder davantage la fourniture de ces services, accentuant le mécontentement et la méfiance des paysans.

Beaucoup des phénomènes évoqués à grands traits sont les effets directs ou indirects des ajustements du "mécanisme prix coton". Le cas du coton témoigne ainsi du caractère déterminant de ce mécanisme dans le succès ou la spirale infernale des filières agricoles d'exportation. Il montre que l'efficacité n'est pas garantie dans l'ajustement de ce type de mécanisme. Pis encore, il ressort que les erreurs commises dans de tels ajustements peuvent faire imploser des filières établies aussi fatalement que les baisses brutales et durables du prix mondial.

Il n'y a pas d'analyse sur les conditions d'efficacité dans l'ajustement d'un mécanisme prix d'achat aux paysans. Ce présent article en est une tentative, à partir du cas du coton dans les PAZF. L'ambition est de tirer des leçons utiles hors de cette zone ou de la production spécifique de coton. A cette fin, la deuxième partie restitue l'évolution du mécanisme du prix d'achat. La troisième partie analyse les comportements d'adaptation des paysans au changement de mécanisme et leurs effets sur l'évolution de ce dernier. La conclusion insiste

¹ "...je pense avoir accompli cette mission (Président du SYCOV, ndr) car il est incontestable que notre filière a brillé ces dernières années.... Ceci est sûrement la résultante de notre approche qui s'est toujours voulue participative et de dialogue...Que de revendications formulées ces dernières années ! Malheureusement en 2000-2001, des radicaux ont récupéré ces revendications avec les moyens forts et incendiaires pour l'économie de l'ensemble du pays et ceci, à des fins jusqu'à présent inconnues. Egalement, fort a été mon étonnement quand les autorités ont prouvé...que notre logique de dialogue n'était pas la bonne manière pour faire aboutir nos revendications. Tout porte à croire que la meilleure façon de se faire entendre dans ce pays est d'agir avec inconscience, quelque soit le préjudice que cela peut causer...Considérant tout ce que je viens de dire...je vous présente ma démission à compter de ce jour fatidique...(Lettre de démission de M. Yaya Traoré, Président du Syndicat des Producteurs de Coton et vivrier, le 15/03/2001)

sur la difficulté à imaginer des mécanismes parfaits, elle souligne les conditions pour y parvenir et elle situe le rôle souhaitable de la recherche.

II. Mécanismes prix coton : facteur d'évolution cotonnière

II.1. Généralités sur la commercialisation des produits de la culture cotonnière

La fibre de coton est un produit issu de la culture du cotonnier. Ce dernier est un arbuste cultivé annuellement donnant des fruits appelés capsules. Ces capsules, une fois ouvertes lorsqu'elles arrivent à maturité, sont le produit de la récolte effectuée par les paysans. Plus précisément, ces derniers récoltent les graines, exposées à l'ouverture des capsules. La fibre de coton est portée à la surface des graines, d'où le nom de coton-graine donné à ces dernières. L'opération d'égrenage, réalisée dans une usine, permet de séparer la fibre de coton (coton fibre) de la graine.

Sur le marché mondial, seul le coton fibre fait l'objet de transaction entre le producteur d'une part, et d'autre part l'utilisateur textile (filateur) ou un négociant. La commercialisation relative au coton-graine est locale. Lorsqu'elle a lieu, elle associe le paysan producteur et l'opérateur industriel d'égrenage. C'est ce qui se passe pour la plupart des pays en développement et producteurs de coton², notamment dans tous les PAZF. C'est donc le mécanisme de prix relatif à la commercialisation du coton-graine qui concerne les paysans de ces pays, de manière exclusive pendant très longtemps. Jusqu'à la fin des années 1980, les paysans des PAZF n'étaient pas explicitement concernés par la commercialisation du coton fibre et paraissaient ainsi abrités des fluctuations du marché mondial.

II.2. Capacité historique des paysans à réagir au mécanisme de prix

La promotion du coton dans les PAZF ne date pas seulement de la période d'après-guerre, comme on tend encore à croire trop souvent [20]. Cette période vaut seulement d'être citée par la mise en œuvre d'une démarche efficace de développement du coton, fondée sur une innovation dans le domaine du "mécanisme prix coton".

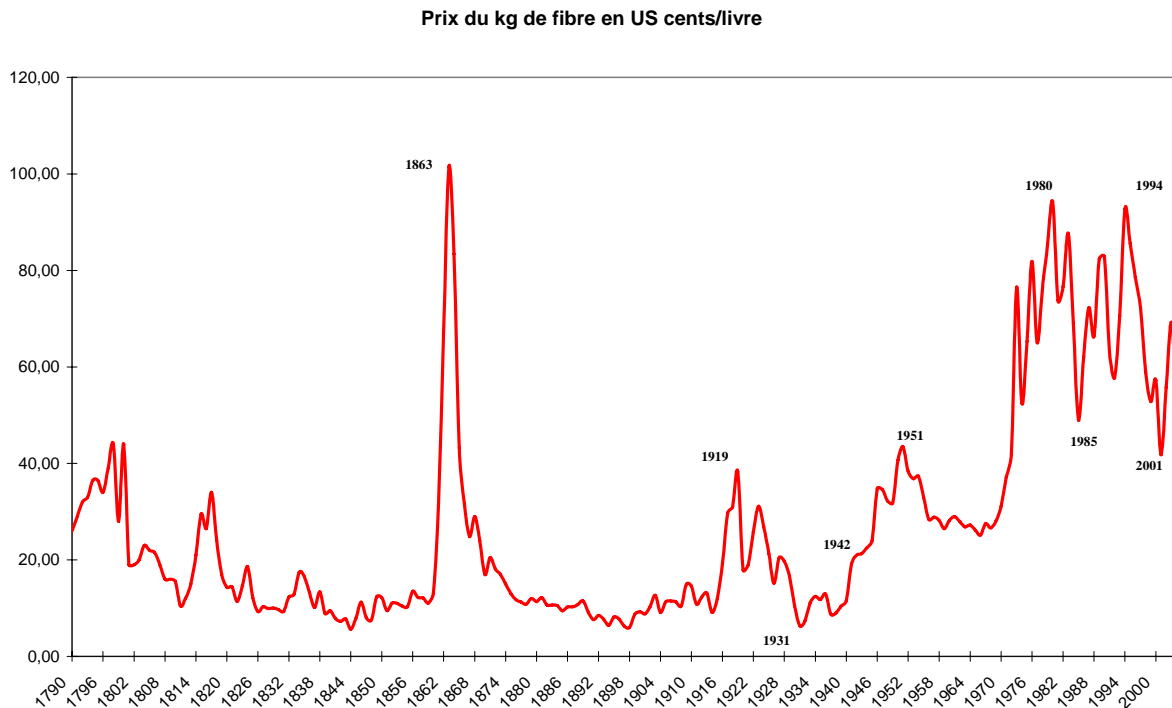
La promotion du coton dans les PAZF date du début du XIX^{ème} siècle, d'abord dans l'actuel Sénégal [6]. Si la production cotonnière ne s'y développa pas jusqu'à l'après-Guerre, ce fut à cause d'un "mécanisme prix coton" jugé défavorable par les paysans.

Pendant très longtemps, des prix trop bas ou trop fluctuants d'une année sur l'autre, au gré des évolutions du marché mondial (période de l'entre-deux Guerres de la Figure 1), n'ont pas

² Dans les pays où les paysans producteurs cultivent de grandes superficies de coton, en centaines voire en milliers d'hectare, la situation est différente. Ces paysans peuvent égrener eux-mêmes leur coton, avec leur propre usine d'égrenage, ou font égrener à façon, gardant ainsi propriété de leur coton fibre. Dans ce cas, ces paysans sont impliqués directement dans la commercialisation du coton fibre et il n'y a pas de commercialisation du coton-graine.

permis de s'assurer de l'adhésion durable des paysans à produire le coton. Plus amusant est de constater leur capacité à réagir aux incitations naïves qui furent mises en place. Vers 1830, au Sénégal, on décida d'octroyer des primes en fonction de la superficie ensemencée en coton mais en gardant un prix d'achat bas. On vit alors les paysans planter des boutures de cotonnier à la veille du passage des contrôleurs. Les parcelles ne donnèrent point mais les paysans empochèrent les primes. Les fantômes des ancêtres des Tirailleurs doivent en rire encore...

Figure 1. Plus de deux siècles de fluctuation du prix mondial de coton



II.3. Innovation du mécanisme du prix fixe pour le décollage cotonnier

Prenant acte des échecs des organismes qui l'avaient précédée dans la promotion du coton, et observant le succès dans les colonies belge, la Compagnie Française de Développement des Fibres Textiles (CFDT devenue aujourd'hui DAGRIS) se convainquit de l'importance d'une rémunération attractive de l'agriculteur pour espérer son adhésion à la production. C'est en s'inspirant des autres puissances coloniales que la CFDT développa un "mécanisme prix coton" novateur, qui fut présenté et défendu lors de la Conférence de Dakar de 1952 [21], réunie pour déterminer les stratégies de développement des filières agricoles d'exportation. Ce mécanisme peut se résumer à :

- Annonce précoce du prix d'achat aux producteurs
- Prix stable tout au long de la campagne
- Prix unique sur tout le territoire
- Prix différenciés entre plusieurs niveaux de qualité du coton-graine
- Niveau de prix attractif
- Stabilité interannuelle du prix en dépit des fluctuations du prix mondial

La garantie d'un prix d'achat, avec une stabilité annuelle et interannuelle, dans un contexte de prix mondial fluctuant suppose engagement d'acteurs en aval. Cet engagement fut obtenu et se concrétisa par la Convention UNICO³ associant les exportateurs de coton, les autorités coloniales et les industriels textiles français. La mise en œuvre de cette convention dura trois ans sans être renouvelée. Elle permit cependant de convaincre du bien fondé de la stratégie retenue. Elle sera à l'origine de la mise en place du système de stabilisation avec la procédure de détermination résiduelle⁴ du prix d'achat du coton-graine, couramment appelée "barème", et qui fut appliquée à tous les produits agricoles d'exportation des PAZF.

Lorsque furent engagées les actions pour promouvoir l'intensification agricole, en termes d'usage d'engrais et de pesticides ou en termes d'équipement agricole, le coût de promotion (associé à des prix de cession aux paysans inférieurs aux prix réels) fut intégré dans le calcul de prix de barème. Ce point est d'une importance capitale. Il ressort en effet que le "mécanisme prix coton" était devenu très vite un mécanisme combiné qui associait la détermination du prix d'achat du coton-graine et celle des prix de cession des intrants et des équipements agricoles. Il s'agissait donc d'un mécanisme de "**prix**" (que l'anglais permet de mieux restituer sous le terme de **Prices mechanism**).

Il ressort aussi que le coût de la promotion de l'intensification, processus qui a donné lieu au succès coton que l'on reconnaît aujourd'hui, ne correspondait pas à une subvention prise en charge par l'Etat. Son intégration dans le calcul résiduel du prix d'achat aux paysans signifie qu'il était assumé, au moins en partie⁵, par les paysans. Il s'agissait donc d'un mécanisme interprofessionnel d'incitation à l'intensification, dont le coût fut au moins pris en charge par les paysans eux-mêmes, et qui s'est révélé très efficace. Ce mécanisme sera supprimé, sous la pression des agences d'aide bilatérale et multilatérale qui n'en avaient pas saisi le vrai sens économique.

II.4. Longévité témoin d'efficacité

Le "mécanisme prix" tel qu'il vient d'être décrit a persisté jusqu'au milieu des années 1980. Son fonctionnement a duré plus de trente ans, ce fut les "Trente glorieuses" du coton des

³ Les industriels français trouvaient leur compte dans l'exportation de leurs produits textiles dans les colonies françaises, mais avec des droits de douanes préférentiels favorables à la préservation de leur part de marché face à la concurrence.

⁴ La détermination partait de l'anticipation d'un prix mondial, au quel on retranchait les divers frais (de l'exportation jusqu'à l'encadrement de la production, en passant par l'égrenage), pour arriver au prix qu'il était possible de payer les paysans. Le fonds de stabilisation était sollicité lorsque ce prix répercuté du prix mondial était inférieur au prix préalablement annoncé aux paysans.

⁵ Si la différence entre le coût réel des intrants et équipement d'une part et d'autre part le prix de cession de ces derniers était pris en charge totalement dans le calcul, on peut dire que c'était les paysans qui ont assumé le coût de la promotion de l'intensification. Si cette différence est prise en compte partiellement, et si le coût réel

PAZF, sans que les principes sous-jacents furent remis en cause. Du moins à une nuance près qu'il est important aussi de souligner.

Le développement du coton dans les PAZF jusqu'au milieu des années 1980 ne suivait pas un fleuve tranquille. Il y eut une période de crise de confiance lorsque les paysans se rendirent compte qu'ils pouvaient être abusés par les agents des sociétés cotonnières, chargés de commercialiser leur coton [22]. C'est cet épisode qui donna lieu au processus associatif autour du coton, à partir du transfert aux paysans de la commercialisation du coton. Cet épisode mettait en évidence une défaillance qui n'était pas lié au "mécanisme prix coton" en lui-même, mais le comportement de "cavalier libre" d'acteurs. Les principes du "mécanisme prix coton" ne furent pas remis en cause. La distribution d'un revenu supplémentaire, conséquence du transfert de la commercialisation aux paysans, contribua à accroître l'adhésion de ces derniers à la production cotonnière.

II.5. Dissociation imposée de deux mécanismes prix

Le grand changement qui persiste jusqu'à aujourd'hui intervint au lendemain de la première crise cotonnière contemporaine, en 1985, après que les plans d'ajustement structurel furent engagés dans tous les PAZF. Le principe libéral d'application des prix de marché, dits prix vrais, était déjà imposé sur les céréales dont la commercialisation était libéralisée (en 1983/84 au Mali). En contrepartie de l'aide reçue pour surmonter les difficultés financières des filières cotonnières, les pays concernés durent accepter de s'engager dans un processus de réduction/suppression des "subventions" des intrants fournis aux producteurs de coton (insistons sur le fait qu'il ne s'agissait pas de subvention dans la plupart des PAZF).

Mécaniquement, il devait en résulter une augmentation du prix de cession des intrants. Les représentants des agences d'aide arguèrent que cette augmentation serait plus que compensée par l'augmentation du prix d'achat du coton-graine qui devait suivre. C'est la stratégie "Price pull" pour améliorer le revenu des paysans, censée être, aux yeux des tenants de l'économie libérale, plus efficace que celle de "Subsidy push" : raisonnement hélas erroné en raison de l'aversion au risque des paysans aux ressources financières limitées qu'on ne prit pas en compte [23].

De fait, l'augmentation du prix d'achat du coton-graine se fit attendre. Depuis cette date, et aujourd'hui plus que jamais, les paysans se plaignent d'une progression des coûts des intrants que ne compense point l'évolution du prix d'achat du coton-graine [9].

Le tic du nombre dominant d'économistes à ne vouloir regarder les marchés que de manière séparée, alors qu'ils sont imbriqués, a conduit à sortir d'une démarche collective

était sous-estimé, alors le coût est partagé avec les autres acteurs de la filière.

d'intensification insérée dans le "mécanisme prix coton". C'est de cet épisode que date la tendance à l'extensification, avec une baisse du rendement, déplorée aujourd'hui [24-29] par ceux qui l'avaient initiée...

II.6. Du mécanisme de prix fixe au prix minimum

Une autre révision notable du "mécanisme prix coton" intervint à la fin des années 1980, dans tous les PAZF, changement "porté" de nouveau par les agences d'aide bilatérale et multilatérale. Elle partait d'un double souci. D'abord, celui d'une connexion du prix payé aux paysans avec le prix mondial. Ensuite celui de l'équité d'associer les paysans au bénéfice d'un prix mondial plus favorable. On mit alors en œuvre un mécanisme avec un paiement en deux temps. On passa ainsi d'un système de prix fixe à celui d'un prix minimum. Ce dernier correspondait au prix plancher, il devait toujours être annoncé à l'avance et payé au moment de commercialiser la production du paysan. Il pouvait être complété par un paiement conjoncturel, appelé "ristourne" dans certains pays⁶, en cas de situation de sur-bénéfice, lorsque le prix d'exportation se révélait être supérieur au prix de revient indicatif (voir infra).

La notion de prix plancher témoignait de la nécessité de garantir un prix afin de répondre au besoin de certitude des paysans. Elle était accompagnée de la notion de règle prudentielle : pour éviter que la survie des filières ne soit menacée par les baisses du prix mondial, il était recommandé aux filières une grande prudence dans la détermination du prix plancher [30].

Cette règle prudentielle fut contestée dans les faits dans la plupart des PAZF. Le prix plancher se révéla à plusieurs reprises trop élevé par rapport à ce qu'aurait autorisé le marché mondial. Le Mali peut être considéré comme le pays qui s'est accroché le plus longtemps à la règle prudentielle, avant de devoir céder à son tour à partir de 2000 (voir infra). En définitive, l'on revint de fait au mécanisme du prix fixe dans la plupart des pays, dès le milieu des années 1990.

Le changement de mécanisme ne touchait pas au mode de calcul résiduel du prix d'achat aux paysans. La situation de sur-bénéfice était déterminée en fonction du prix de revient indicatif à partir des coûts aux diverses étapes de la filière, fournis par les sociétés cotonnières. L'estimation de ces coûts fut vite objet de contestation, on les jugea trop élevés ou on critiqua le manque de transparence des coûts pour pouvoir les jauger correctement. L'option de prendre en compte les coûts de production d'un acteur (société cotonnière) poussa les autres acteurs (les paysans) à revendiquer qu'il en soit également ainsi pour eux.

⁶ Le terme de ristourne n'a pas eu la même signification au Mali et au Bénin. C'est une réalité qui témoigne de l'absence de coordination régionale dans l'application d'un mécanisme nouveau promu par les mêmes acteurs.

II.7. Intégration des coûts de production des paysans au mécanisme de prix

Le changement du "mécanisme prix coton" avec véritable révision du mode de calcul intervint alors dans la deuxième moitié des années 1990, d'abord au Bénin, puis en Côte d'Ivoire et enfin au Mali. Ce changement n'a pas encore gagné tous les PAZF, mais les velléités de généralisation sont perceptibles (le Burkina Faso était "invité" à considérer un tel changement vers 2003).

Les agences d'aide bilatérale et multilatérale mobilisèrent des bureaux d'étude pour imaginer de nouvelles formules de calcul intégrant d'une part le coût de revient de mise à FOB ou le prix mondial et d'autre part les coûts de production au niveau des paysans [31, 32]. En dépit d'une phase de socialisation des nouvelles formules, celles-ci furent contestées peu de temps après leur mise en œuvre, au bout d'une année ou deux dans les trois pays cités [17].

Globalement, dans la plupart des PAZF, il n'y a pas aujourd'hui de mécanisme stabilisé de prix d'achat du coton-graine. Cela reste un sujet de discussion voire de dissension forte entre les acteurs. Au Mali, le dernier changement de mécanisme est intervenu récemment [33], avec une forte implication de la Banque mondiale, et donnant lieu à des critiques vives d'observateurs [34, 35] car le nouveau mécanisme introduit la notion de fourchette de valeur pour le prix plancher. Avec toutes les nouvelles formules intégrant l'estimation du prix mondial, il devenait rationnel de retarder l'annonce du prix d'achat aux paysans, ce qui est contraire à ce dont les paysans étaient habitués.

III. Evolution du mécanisme prix coton et comportements des acteurs

Les ajustements du "mécanisme prix coton" ont été mis en œuvre dans le but d'adapter les filières cotonnières au caractère endémique des crises du marché mondial de coton. Après vingt ans d'ajustement, il serait hasardeux d'affirmer que l'objectif soit atteint. Les filières restent fragiles face à la volatilité du prix mondial. Dans quelques pays, le climat de coopération entre les acteurs a évolué dans un sens défavorable. Au Bénin, la filière présente des signes de risque d'implosion. Cela est vrai aussi en Côte d'Ivoire même si on fait abstraction de l'état de guerre civile de ce pays. Au Mali, la filière semble être saisie de léthargie alors qu'elle était connue pour son dynamisme. Cette situation est en grande partie le résultat du changement de comportement des acteurs en réponse aux ajustements du "mécanisme prix coton".

Il n'est pas possible de restituer tous les événements provoqués par le changement de comportement des acteurs dans tous les pays. Ils ne se sont pas produits dans tous les pays, et quand ils l'ont été, ils n'ont pas eu partout la même ampleur ni les mêmes spécificités. Les événements restitués s'appuient en grande partie sur le cas du Mali. Ils sont organisés pour

mettre en évidence les failles, dans la conception et l'application des ajustements des "mécanismes prix coton".

III.1. Ancrage du germe de suspicion par un changement brutal

La suspicion sur le degré d'équité du prix auquel le coton-graine était acheté a germé dans l'esprit des paysans avec l'application, dès 1990, du mécanisme de prix minimum. Par ce nouveau mécanisme, les paysans pouvaient prétendre à leur part dans le bénéfice d'une situation favorable du marché mondial. Sans discuter le sens d'équité qui guidait le nouveau mécanisme, il convient de noter qu'un tel type de mécanisme n'existait, dans le monde, que dans le cas des coopératives dont les paysans étaient membres⁷. Il s'agissait donc de faire fonctionner un mécanisme économique, avec un sens précis, dans un contexte très différent de celui des coopératives.

Ce fut un changement radical au regard du mécanisme de prix fixe suivant lequel les paysans étaient payés une fois pour toute. Avec le nouveau mécanisme, les paysans virent que, en plus du prix qui leur avait été annoncé pour la campagne 1990/91, ils touchèrent un complément (appelé "ristourne"). Quelques uns comprirent qu'il s'agissait de leur part dans le bénéfice que l'exportation de la fibre produite la campagne précédente avait généré. Beaucoup ne le surent pas faute d'explication [36]. Dans aucun pays, on ne prit la peine de communiquer sur le changement du mécanisme et il n'y avait pas de fiche d'explicitation. Quand l'explication leur fut donnée, nombre de paysans en conclurent qu'ils n'avaient pas été payés à la hauteur qu'il aurait fallu pendant très longtemps. L'équité du prix d'achat du coton-graine devenait alors objet de doute, et ce doute s'étendit aux prix qu'ils payaient pour les intrants ou les équipements.

III.2. Défaillance par laxisme dans le respect des principes

Le nouveau mécanisme de prix minimum était fondé sur le principe d'une fixation prudentielle du prix plancher afin de se prémunir des effets dévastateurs d'une surestimation du prix mondial. Les promoteurs du nouveau mécanisme souhaitaient au départ inscrire explicitement cette règle prudentielle, mais en vain, car cette règle ne semblait pas être politiquement correcte dans les PAZF, au Mali en particulier.

Dans la pratique, la stratégie des paysans, ayant eu entre-temps voix au chapitre dans la fixation du prix d'achat du coton-graine, était de maximiser le prix minimum, incités en cela par des ONG du Nord⁸ [37]. Cette démarche se traduisait mécaniquement par la réduction de

⁷ Il peut être appliqué maintenant par des négociants en blé en France, pour fidéliser les paysans qui leur en livrent.

⁸ "A présent, les cours mondiaux sont bien remontés... Les organisations devraient être en mesure de négocier

la probabilité et du niveau d'une ristourne. Les pays ayant fixé un prix d'achat plancher plus élevé ont connu une distribution moins fréquente de ristourne et dont le niveau a été moindre (Tableau 1), et il s'agit de pays où le pouvoir acquis des paysans a été plus important (Bénin et Côte d'Ivoire). Très vite, le versement de ristourne finit par disparaître. Le Mali semblait être le pays le plus soucieux du respect de la règle prudentielle. Il a fini par céder après la grève de semis de 2000 qui mobilisa une partie des paysans⁹. En définitive, le mécanisme de prix minimum est redevenu assez vite celui d'un prix fixe et disparut le souci de protéger les filières cotonnières contre la volatilité du prix mondial.

Tableau 1. Fréquence et valeurs des ristournes distribuées entre 1994 et 2002

	Mali	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire
Moyenne prix d'achat, coton-graine 1er choix	145	180	153	178
Valeur maximale de ristourne, FCFA/kg coton-graine	40	20	25	6,7
Nombre d'années à distribution	7	4	7	5
Valeur moyenne de ristourne, FCFA/kg coton-graine	25,6	16,4	21,9	6,4

La dérive dans le respect des principes du mécanisme de prix minimum était facilitée par l'absence d'une coordination régionale en dépit du fait que le même changement fut intervenu dans tous les PAZF, au même moment, sous la houlette des mêmes agences d'aide bilatérale et multilatérale. Dans cette situation, il était facile de contester le prix retenu dans un pays sous prétexte que le prix observé dans d'autres pays était plus élevé.

Une autre illustration de la dérive dans le respect des principes du "mécanisme prix coton" fut apportée par l'intégration d'un complément au prix minimum, véritable complément politique alloué au Bénin, Côte d'Ivoire et Mali en 2001/2002. Ce genre de décision non seulement enleva toute signification au mécanisme retenu, il contribua à ranger les pays concernés dans le lot des pays qui subventionnent le coton [38], ceux-là même que ces pays ont critiqués à Cancun.

III.3. Défaillances issues de modalités naïves et incomplètes

Défaut d'une production sans limite

Dans tous les pays où l'on a promu la production cotonnière, l'augmentation de la production a toujours été considérée comme un indicateur de succès. Nul ne pouvait ou ne voulait imaginer délimiter un niveau de production. La commercialisation de tout ce qui était produit avait valeur d'obligation morale et politique. Le maintien d'une telle situation était cependant suicidaire lorsque le prix mondial baissait à un niveau tel qu'il devenait inférieur au coût

les prix...dans une fourchette se situant entre 180 et 200 FCFA le kg...D'ailleurs, les prix pourraient continuer à grimper...selon le Conseil Consultatif International du Coton" (extrait de la note de conjoncture citée, issue de l'Observatoire coton confié à l'ONG CIEPAC).

⁹ Cette grève a été essentiellement suivie que par les paysans de Bougouni et de Sikasso et a engendré des actions de violence entre les paysans. On a vu des grévistes retourner les parcelles semées des paysans qui ne voulaient pas suivre la grève. Ce ne fut pas ni une mobilisation générale ni une opération consensuelle que l'on tend à présenter.

variable de production de la fibre. Cela est malheureusement observé à plusieurs reprises depuis le milieu des années 1980. Dans ces conditions, chaque tonne produite accroissait le déficit des filières. Le Mali, le Bénin, le Tchad mirent en œuvre des quotas de production, mais à des périodes différentes. L'épisode au Mali¹⁰ a beaucoup compté dans le changement du climat de partenariat entre la CMDT et les paysans. Au-delà du caractère ubuesque de l'anecdote rapportée, il faut retenir qu'une modalité incomplète dans un mécanisme de prix peut induire un climat de méfiance qui laisse des séquelles très longues à disparaître.

Défaut d'une référence aux coûts de production des sociétés cotonnières

Le nouveau mécanisme mis en œuvre depuis le début des années 1990 comportait aussi une grande maladresse, comme héritage du passé du "barème". On continua à se référer au coût de revient¹¹ de la fibre produite pour décider du déclenchement du paiement complémentaire aux paysans. Plus haut était le coût de revient, plus faibles étaient la probabilité et le niveau de la ristourne aux paysans. Comme ce coût de revient était déterminé en s'appuyant sur les coûts d'intervention des sociétés cotonnières que d'aucuns trouvèrent peu transparents voire sciemment surestimés, l'application du mécanisme du prix minimum engendra rapidement débat sur les coûts et davantage de suspicion à propos des sociétés cotonnières.

La modalité de se référer aux coûts de production des sociétés cotonnières donna quelque légitimité à la revendication des paysans de voir intégrés également leurs coûts de production. Que les paysans soient au moins payés pour couvrir leurs coûts de production semblait à la fois relever du bon sens et de la justice. L'on vit des responsables politiques, des spécialistes de suivi des filières cotonnières, et bien sûr les représentants d'ONG, prendre le relais de cette revendication. Nul n'osa rappeler que, dans le domaine économique, le fonctionnement est inverse. La loi d'airain de l'économie veut que cessent de produire ceux dont les coûts de production ne peuvent être couverts par le prix qu'ils peuvent obtenir.

Défaut d'une rémunération ex ante du travail familial

L'on décida donc d'intégrer les coûts de production des paysans dans la formule de calcul du prix d'achat du coton, au Bénin d'abord, puis en Côte d'Ivoire et au Mali. Pour les paysans, il était tentant de maximiser le coût ainsi pris en compte. Cela était d'autant plus facile que l'on

¹⁰ Au Mali, en 1986, le Directeur Général de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles donna instruction orale à son personnel d'encadrement pour répercuter les quotas de production au niveau des villages. Ses ennemis politiques exploitèrent la situation pour l'accuser de vouloir empêcher les paysans de faire du coton et une commission d'enquête fut nommée. L'on vit les agents de l'encadrement se dédire face aux paysans. Après avoir été pris dans ses contradictions lors d'une confrontation avec l'un de ses agents, le Directeur Général de la CMDT fut lui-même mis en prison et n'en sortit que sur intervention expresse du Directeur Général de la CFDT auprès du Président du Mali.

¹¹ Il eut été bien plus habile de se référer à un indicateur public, comme l'Indice A. Nous l'avons suggéré pour le Mozambique (Lemaître, Fok et Jeje, 2001), idée reprise plus tard (Goreux et Macrae, 2003) et qui tend à se généraliser.

décida de rémunérer ex-ante le travail familial¹² [40]. La dérive dans la surestimation des coûts de production ne manqua pas d'être suspectée par les sociétés cotonnières à leur tour. Les mêmes débats et contestation des coûts de production ne tardèrent pas à s'exprimer dès l'application des nouvelles formules de calcul du prix d'achat aux paysans. L'aggravation des dissensions entre les acteurs en résulta.

Peu d'observateurs se risquèrent à contester le bien fondé de la rémunération ex-ante du travail familial, ni à souligner les risques pour la viabilité des filières de production fondées sur le recours intense au travail familial¹³. Politiquement, il ne semblait pas correct de rappeler que la résilience de l'agriculture familiale procède de sa capacité à rémunérer le travail familial de manière ex-post, en fonction de l'état du marché. Depuis quelques années, on n'a jamais autant entendu les paysans se plaindre de l'ingratitude et de la non rentabilité de la culture cotonnière. En même temps, on n'a jamais vu les superficies et les productions cotonnières augmenter autant. Ce paradoxe peut s'expliquer par le jeu de surenchère que les nouveaux "mécanisme prix coton" ont encouragé.

III.4. Adaptation des paysans aux effets mal anticipés

Extensification : réaction rationnelle des paysans

Le processus de réduction/suppression des subventions des intrants a induit un changement de comportement qu'on n'a pas voulu anticiper. Ce processus correspondait à un changement des prix relatifs entre les facteurs de production. Face à ce changement, il était rationnel que les paysans réajustent leur mode de production au détriment des facteurs devenus plus chers (les intrants) et en faveur des facteurs moins coûteux. Dans le contexte des PAZF, il s'agissait de la terre et du travail familial. Ainsi s'explique le processus d'extensification avec la forte augmentation en surface cotonnière.

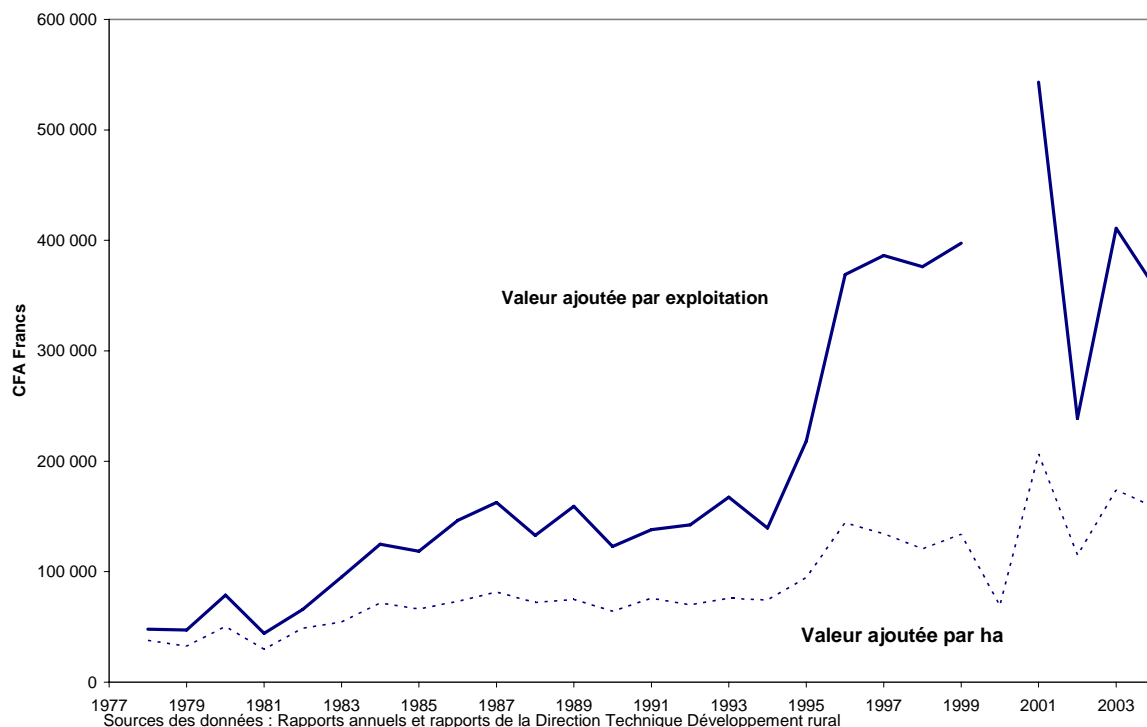
Dans le cas du Mali, l'on voit que la rationalité économique se confirme par une augmentation puis une certaine stabilité de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la sole cotonnière alors que celle obtenue à l'unité de surface est fluctuante autour d'un certain maintien du niveau, en valeur courante (Figure 2). L'évolution de ces indicateurs de valeur ajoutée a cependant été fortement perturbée par la grève du semis de la campagne 2000/2001. Celle-ci s'est traduite par une réduction de la superficie semée de 50% alors que les paysans avaient acquis les intrants pour le double de cette superficie. Cette grève s'est soldée aussi par un grand retard de

¹² Au Mali, on décida de valoriser la main-d'œuvre familiale à 825 FCFA/jour, conduisant alors à un coût de production de 177 FCFA/kg de coton-graine à partir d'un rendement de 1250 kg/ha (alors que le rendement moyen était d'environ 1050 kg/ha).

¹³ On estime à 100-150 homme-jours de travail pour un hectare de coton dans les PAZF. Toute erreur dans l'estimation de la rémunération de ce travail a des répercussions bien plus fortes que dans une production très capitalistique, comme aux Etats-Unis où il suffit de 12 heures de travail familial.

semis qui réduisait de fait l'espérance de rendement et donc le revenu brut. En conséquence, le remboursement du crédit sur les intrants a dû être échelonné sur les campagnes ultérieures. L'évolution de la valeur ajoutée soulignée ici contredit l'affirmation courante de la baisse de revenu des paysans, car cette affirmation se fonde, à tort, sur le revenu à l'hectare.

Figure 2. Evolution de la valeur ajoutée de la production cotonnière du paysan au Mali, zone CMDT, valeur courante



Le court terme au détriment de la préservation du capital à long terme

La rationalité économique a cependant un coût environnemental et un coût social à incidence économique défavorable. L'extension en surface se traduit par une mise en culture accrue des terres et une course foncière qui créa des tensions entre les villageois. Le coût environnemental est notamment lié à la mise en culture de terres marginales, facteur qui peut expliquer la baisse du rendement. C'est la conséquence d'un ajustement du "mécanisme prix coton", sans promotion d'activités rémunératrices alternatives. L'accroissement de la sole cotonnière était rationnel pour générer le revenu monétaire dont les familles paysannes avaient besoin, alors que les tentations en biens matériels devenaient plus fortes. Ce processus accentua ainsi l'exploitation de la ressource terre.

Contestation : réaction rationnelle des dépendants

L'accentuation de l'exploitation de la ressource terre allait de pair avec celle de la ressource travail de la famille sans que les jeunes, davantage mobilisés, soient forcément récompensés. Ces jeunes pouvaient alors ne pas adhérer à l'idée de faire toujours plus de coton, surtout s'ils

désapprouvaient¹⁴ le mode d'usage du revenu supplémentaire. Ainsi ont émergé les dissensions au sein des grandes familles, conduisant à l'éclatement des exploitations cotonnières dans la plupart des PAZF.

Un ajustement du "mécanisme prix coton" a donc des répercussions sociales, jusqu'au sein des exploitations. Ces répercussions ont des incidences économiques, notamment à travers un changement de productivité. Le départ des jeunes pour fonder, sans grands moyens, leurs propres exploitations, prive les exploitations d'origine d'une bonne partie de leurs bras valides. Le résultat d'ensemble est une baisse de productivité tant pour les exploitations d'origine (qui manque de bras pour rentabiliser au mieux l'équipement) que pour les nouvelles exploitations (qui n'ont pas d'équipement pour exprimer leur savoir-faire). Face à une productivité qui stagne voire régresse, les paysans concernés ne voient que le relèvement du prix d'achat du coton-graine comme solution immédiate à la préservation de leur revenu, ou de leur survie tout court. L'on comprend ainsi la place prise par les réclamations sur le prix, au détriment des autres revendications (comme par exemple des actions pour gagner en productivité).

IV. Conclusion

La viabilité d'une filière dépend de l'intégration du risque de fluctuations du prix mondial dans les mécanismes nationaux de prix d'achat des produits agricoles. C'est l'adoption d'un "mécanisme prix coton", novateur et efficace, qui a été à l'origine du succès coton dans les PAZF. C'était un mécanisme combiné de prix qui favorisait l'intensification, sans subvention, et qui a permis à la Révolution verte de commencer à s'exprimer dans le cas du coton en Afrique. Cette particularité n'a pas été comprise. La dissociation de la détermination du prix des intrants et des équipements, de celle du prix d'achat du coton, est responsable de bien de processus défavorables qui se sont manifestés depuis 1985.

Les ajustements du "mécanisme prix coton" ont alimenté ces processus défavorables, dans certains pays, jusqu'à un degré déplorable de désordre institutionnel et de dissension entre les acteurs, parce qu'ils ont été mis en œuvre :

- trop brutalement
- sans explicitation ni partage des principes qui les sous-tendent
- sans souci de coordination régionale
- en ouvrant la possibilité au laxisme dans le respect des principes
- suivant des modalités naïves et incomplètes
- en se fondant parfois sur des bases théoriques erronées
- et en occultant d'anticiper les réactions d'adaptation des paysans dont les effets peuvent être néfastes pour la filière

¹⁴ Lorsqu'un jeune voit le chef d'exploitation accaparer la valeur ajoutée, parfois pour pouvoir prendre une nouvelle épouse après avoir répudié celle qui l'a enfanté, il ne peut pas rester sans réaction.

Le cas du coton montre la difficulté à ajuster les mécanismes de prix. Il y a comme une fatalité à ne pas pouvoir inventer de mécanisme parfait une fois pour toutes. Certainement, cette fatalité procède de l'impossibilité d'anticiper parfaitement les réactions d'adaptation et les comportements opportunistes des acteurs des filières. Cela est d'autant plus difficile en cas d'interférence politique. Il en découle que l'on ne peut viser que des mécanismes acceptables de manière incrémentale, dans un processus d'ajustement par lequel l'on préserve les éléments positifs et l'on veille à corriger les éléments négatifs.

Encore faut-il disposer de la connaissance nécessaire pour discerner le positif du négatif. Là réside un rôle possible de la recherche : proposer et/ou suivre des mécanismes de prix pour les améliorer de manière incrémentale. Pour contribuer efficacement aux ajustements de ces mécanismes, il est nécessaire que les chercheurs explicitent les hypothèses sous-jacentes, portant à la fois sur le fonctionnement économique des filières et sur les réactions anticipées des divers acteurs. Si ces hypothèses ne sont pas corroborées, les effets escomptés ne peuvent se concrétiser, il devient alors pertinent de procéder à un réajustement plus ou moins important des mécanismes mis en oeuvre. Force est de constater cependant que cette étape d'explicitation des hypothèses fait souvent défaut.

Aujourd'hui, pour assurer la durabilité des filières cotonnières face à la volatilité du prix mondial, des agences d'aide au développement sont séduites par de nouveaux "mécanismes prix coton" [41, 42]. On peut être pessimiste sur les résultats de leur application au regard des modalités envisagées de mise en oeuvre (notamment absence de coordination régionale) et surtout d'une construction fondée sur une hypothèse qui occulte le caractère endogène des fluctuations des prix des produits agricoles [43].

Références bibliographiques

1. Mcphail, K., and Polti, C. (1988) Evaluation de l'impact économique et social des programmes de développement cotonnier au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo, Banque mondiale, Washington. N° pp. 151.
2. Gabre-Madhin, E. Z., and Haggblade, S. (2003) Successes in African agriculture: results of an expert survey, IFPRI, Washington. pp. 43.
3. Lele, U., Van de Walle, N., and Gbetibouo, M. (1989) Cotton in Africa : an analysis of differences in performances, MADIA The World Bank., Washington. N° 7. pp. 36.
4. Fok, A. C. M. (1995) Le coton en Afrique francophone : Révolution verte ou évolution institutionnelle ?, *in* Séminaire CIRAD " Succès et limites des révolutions vertes Montpellier, 06 Septembre 1995(CIRAD, Ed.), pp. 80-92, CIRAD.
5. Fok, A. C. M. (2006) Mondialisation, distorsion de concurrence et évolution technologique : portée et limites du succès du coton en Afrique Zone Franc, *in* International Conference on Championing Agricultural successes for Africa's future. A Parliamentarians' Dialogue on NEPAD Omerset West, South Africa. May 15-18, 2006.

6. Fok, A. C. M. (1993) Le développement du coton au Mali par analyse des contradictions : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993, CIRAD, Montpellier. Document de travail de l'UR Economie des Filières N° 8. pp. 237.
7. Chatel, B. (2002) Coton : état des lieux "dramatique", *in* Marchés Tropicaux, 18 Octobre 2002 pp. 2215-2216.
8. Salé, M., Togbé, R., and Waddell, A. (2001) Etude sur la crise financière cotonnière, Gestion Informatique Développement Inc., Sainte-Thérèse (Canada). N° 13 Décembre 2001 pp. 107.
9. Bourdet, Y. (2004) A Tale of three countries - Structure, Reform and Performance of the Cotton Sector in Mali, Burkina Faso and Benin, Swedish International Development Authority, Stockholm. Country Economic report N° 2. pp. 58.
10. Anon. (2004) Bénin: Travailleurs et producteurs de coton dénoncent le bradage des usines, *in* Marchés Tropicaux, 27/08/2004 pp. 1863.
11. Salé, M., Togbé, R., and Waddell, A. (2003) Etude sur la situation de la filière cotonnière, Gestion Informatique Développement Inc., Sainte-Thérèse, Québec. N° pp. 99.
12. AIC (2004) Memorandum sur la situation de la filière coton, Association Interprofessionnelle du coton, Cotonou, Bénin. N° Mars 2004 pp. 21.
13. Adomou, L. (2006) Dossier égrenage de coton : le Chef de l'Etat tranche en faveur des producteurs, *in* AllAfrica.com, 13/01/2006 pp. 1.
14. Biao, B. B. (2006) Campagne cotonnière 2005-2006 : comment le ministre Akplogan veut tuer la filière coton, *in* Le Matinal, Cotonou, Bénin, 13/01/2006 pp. 2.
15. Sinaba, F. (2000) Le front des paysans de Mali sud, *in* Grain de sel, 15, Juillet 2000 pp. 6.
16. Sinaba, F. (2000) Mali : la grève du coton désamorcée, *in* Grain de sel, 15, Juillet 2000 pp. 4-5.
17. Fok, A. C. M., and Tazi, S. (2003) Evolution institutionnelle, approche statique et dynamique de la performance en relation avec les objectifs de développement. Rapport de synthèse régional, Projet Resocot, Cirad, Montpellier. N° Juillet 2003 pp. 66.
18. Goreux, L., and Macrae, J. (2003) Reforming the Cotton Sector in Sub-Saharan Africa, The World Bank, Washington D.C. Africa Region Working paper Series N° 47. March 2003 pp. 80.
19. Kpadé, P. C. (2005) Mutations institutionnelles dans la filière cotonnière au Bénin : une vision néo-institutionnelle, Université Montpellier 1, Montpellier. pp. 132.
20. Gergely, N. (2005) Le coton : quels enjeux pour l'Afrique, Fondation pour l'agriculture et la Ruralité dans le Monde, Paris, France. Les dossiers de FARM N° pp. 20.
21. CFDT (1952) Note sur l'action entreprise par la CFDT en vue du développement de la production du coton en culture sèche en A.O.F. Conférence cotonnière de Dakar, Juin 1952, CFDT, Paris. N° 03/06/1952 pp. 18.
22. Fok, A. C. M. (1997) Dynamics of the evolution of the cotton system in Mali, *in* Agricultural systems and Policy (Caldwell, J. S., and Akoboundu, E., Eds.), pp. 49-62, Association for Farming systems Research/extension, Blacksburg, Virginia, USA.
23. Fontaine, J.-M., and Sindzingre, A. (1991) Macro-micro linkages : structural adjustment and fertilizer policy in sub-saharan Africa, OECD Development Centre, Paris. N° 49. pp. 75.
24. Badiane, O., Ghura, D., Goreux, L., and Masson, P. (2002) Cotton sector strategies in West and Central Africa, The World Bank, Washington. N° 2867. July 2002 pp. 20.

25. Baffes, J. (2000) Cotton reforms in West and Central Africa and the World Bank, *in* Cotton Outlook Special Feature, December 2000 pp. 32-38.
26. Gravellini, J.-M. (2004) Le cas du coton en Afrique : le point de vue de l'AFD, *in* Séminaire GEMDEV-HCCI : Commerce et développement ou le commerce est-il encore vraiment indispensable au développement Paris (France).3-4 Juin 2004, pp. 6.
27. Devèze, J. C., and Halley des Fontaines, D. (2005) Le devenir des agricultures familiales des zones cotonnières africaines : une mutation à conduire avec tous les acteurs à partir des cas du Bénin, BURkina Faso, Cameroun et Mali, Agence Française de Développement, Paris (France). N° Octobre 2005 pp. 85.
28. Perrin, S., and Lagandre, D. (2005) Le coton africain face à la concurrence du marché mondial.
29. Lagandre, D. (2005) Le secteur cotonnier en Zone Franc : entre succès et dépendance, Agence Française de Développement, Paris, France. Rapport Thématique JUMBO N° 7. Septembre 2005 pp. 24.
30. Fok, A. C. M., and Raymond, G. (1995) Organisation locale d'adaptation au marché mondial du coton : le cas du Mali, *in* Matières premières, marchés mondiaux, déséquilibres, organisation (Calabre, S., Ed.), pp. 203-214, Ministère de la Coopération, Economica, Paris.
31. A. Waddell, and Luc Lefebvre (1996) Etude de stratégie de développement du sous secteur cotonnier. Schéma d'organisation et politique prix, GID & ADE. N° 06/06/1996 pp. 16.
32. BNETD-HORUS (1999) Etude pour la détermination d'un mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine, HORUS Entreprises, Paris, France. N° Novembre 1999 pp. 35.
33. République du Mali (2005) Protocole d'accord Etat-CMDT-Producteurs sur le mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine, République du Mali. N° 13/01/2005 pp. 5.
34. Nubukpo, K., and Keita, M. S. (2005) L'impact sur l'économie malienne du nouveau mécanisme de fixation du prix du coton graine, CIRAD et IER, Bamako (Mali). N° Août 2005 pp. 42.
35. Nubukpo, K., and Keita, M. S. (2005) Prix mondiaux, prix au producteur et avenir de la filière coton au Mali, *in* Colloque de l'Agence Universitaire de la Francophonie : les filières d'exportation des produits agricoles du sud Bamako (Mali).6 et 7 Avril 2005.
36. Benhamou, J. F., Macrae, J., and Raymond, G. (1992) Evaluation macro-économique de la filière coton et des effets du Contrat Plan sur la période 1989/90-1993/94 : Rapport de synthèse, CMDT, Bamako (Mali). N° Mai 1992 pp. 59.
37. Observatoire coton (2000) Marché mondial du coton : forte remontée des cours mondiaux, Observatoire coton du Réseau APM Afrique, Montpellier (France). Note de conjoncture N° Mai 2000 pp. 2.
38. ICAC (2002) Production and trade policies affecting the cotton industry, International Cotton Advisory Committee, Washington D.C. N° July 2002 pp. 11.
39. Lemaître, P., Fok, A. C. M., and Jeje, J. (2001) Mozambique Cotton sub-sector assessment, PLC, Paris. N° October 2001 pp. 159.
40. Anon. (2002) Synthèse des travaux, *in* Atelier sur le mécanisme de détermination du prix du coton-graine aux producteurs du Mali Bamako (Mali).18-19/04/2002, pp. 2.
41. Anon. (2004) Proposition pour la mise en place d'un mécanisme d'atténuation de la volatilité des cours du coton, *in* Forum Union Européenne - Afrique sur le Coton Paris (France).5-6 Juillet 2004, pp. 5.

42. Cordier, J. (2005) Les mécanismes d'atténuation des chocs exogènes à travers l'exemple du secteur cotonnier, *in* Réunion des experts de la Zone franc. Ministère de l'Economie et des Finances Paris.19/09/2005, pp. 11.
43. Boussard, J.-M., Gérard, F., and Piketty, M.-G. (2005) Libéraliser l'agriculture mondiale ? Théories, modèles et réalités, CIRAD, Montpellier, France.pp. 135.